







Système Management HSE Hygiène, Sécurité & Environnement









Hygiène, Sécurité & Environnement



Le système Management HSE (MHSE) établi par STEULER-KCH MAROC, en cohérence avec son Plan de qualité Assurance & Contrôle de qualité, il a pour objet de décrire les dispositions générales prises par STEULER-KCH MAROC pour garantir et améliorer en permanence la sécurité, la santé et la protection de l'environnement.

Il précise l'organisation, le rôle et les responsabilités au sein des activités de **STEULER-KCH MAROC**. C'est un document qui constitue un outil de gestion des systèmes HSE (Hygiène, Sécurité & Protection de l'environnement).

Les modifications et les mises à jour du Système Management HSE sont décidées en fonction des évolutions de la société, de ses objectifs, les nouvelles réglementations et les exigences des clients

Rédaction, Vérification, Révision:

Monsieur: ALAA FADIL

HSE Manager

STEULER-KCH Maroc

Approbation & Contrôle:

Monsieur: Aziz AZALMAD

Directeur de STEULER-KCH Maroc

Monsieur: Med JABRANE

QA/QC & Project Management

STEULER-KCH Maroc

Révision, diffusion et gestion :

Révision: STEULER-MHSE - Révision: 1.1

Date: Mai 2018

Modification: Modification et adaptation du Système Management HSE

Réf. Document : Système Management HSE - STEULER-KCH Maroc

Version: A.01

Création: Mars 2018

Le présent Document est disponible au département HSE de **STEULER-KCH Maroc** et consultable par l'ensemble des collaborateurs.

Le présent Document est géré par le responsable HSE, et revu périodiquement par QA/QC Manager, dans un process d'amélioration continué. ou suite aux adaptations demandées par notre client.

Hygiène, Sécurité & Environnement





SOMMAIRE



INTRODUCTION

- 1.1. Définitions
- 1.2. Les objectifs de notre Système Management HSE
- 1.3. L'engagement de la Direction
- 1.4. L'organisation
- 1.5. Schéma de synthèse du système Management HSE



NOS ENGAGEMENTS & RESPONSABILITÉS

- 2.1. Notre engagement: HYGIÈNE SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT
- 2.2. Notre Responsabilité : HYGIÈNE SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT
- 2.3. Formation et sensibilisation du personnel
- 2.4. Compétences et Habilitation
- 2.5. Prévention des risques pendant l'exécution des travaux
- 2.6. Protection du personnel sur chantier
- 2.7. Protection de l'environnement



MISE EN ŒUVRE DU SYSTEME MANAGEMENT HSE - STEULER-KCH Maroc

- 3.1. La structure du système Management HSE
- 3.2. Planification HSE
- 3.3. Information & Documentation
- 3.4. Analyse et Mesures de prévention : Le Plan HSE
- 3.5. Sélection et suivi de la sous-traitance & achats
- 3.6. Notre démarche d'amélioration continue HSE



DEMARCHES DE PREVENTION HSE à STEULER-KCH Maroc

- 4.1. Identification des risques
- 4.2. Estimation des risques
- 4.3. Mesure et surveillance de la performance
- 4.4. Recherche d'incidents, non conformités, actions correctives et préventives
- 4.5. Communication, Information & documentation
- 4.6. Veille règlementaire HSE

5

RISQUES GÉNÉRAUX ET PRÉVENTION

- 5.1. enquête sur les incidents
- 5.2. Prévention des incendies
- 5.3. Intervention d'urgence
- 5.4. Premier secours5.5. Conduites à tenir



APPROBATION - REVISION - ARCHIVAGE

ANNEXES

Hygiène, Sécurité & Environnement





INTRODUCTION

1.1. Définitions

Le système de Management HSE est établi en cohérence avec La politique de **STEULER-KCH MAROC** qui vise à:

- ✓ Exploiter et entretenir efficacement ses installations
- ✓ Adapter ses interventions conformément aux bonnes pratiques et à toutes les réglementations environnementales locales et étatiques applicables,
- √ Améliorer continuellement la sécurité des personnes ,des biens et des installations de nos sites
- ✓ Protéger et sauvegarder notre Environnement

Cette politique s'est traduite par la mise en place d'un système de Management HSE dédié à la création d'une structure documentaire, informationnelle et pratique, gérée par notre département HSE.

1.2. Les objectifs de notre système Management HSE

Le respect des règles et consignes HSE est considéré comme un objectif prioritaire au sein de **STEULER-KCH Maroc.**

Le suivi de l'analyse des accidents, incidents ou anomalies de nos activités sont mis en œuvre automatiquement par une démarche préventive et corrective adaptées.

Afin d'améliorer la SECURITE, nos efforts de formation en matière HSE sont poursuivis, pour l'ensemble de notre personnel et nos partenaires.

La mise en œuvre de notre Système Management HSE vise à :

- ✓ Continuellement améliorer la sécurité du personnel et la protection de l'environnement.
- ✓ Favoriser la réduction des accidents du travail
- ✓ Améliorer les conditions de travail
- ✓ Réduire l'impact de nos activités sur l'environnement
- ✓ Améliorer notre conformité à la réglementation
- ✓ Avoir une démarche responsable dans le sens du développement durable
- ✓ Valoriser notre démarche en externe et d'avoir les clés pour agir concrètement

STEULER-KCH Maroc adopte un système de Management QA/QC & HSE pour répondre aux exigences des référentiels de certification



Hygiène, Sécurité & Environnement



1.3. L'engagement de la Direction

Consciente de son devoir de se préoccuper de la sécurité, de la santé du personnel au travail et de l'environnement et pour des raisons morales, légales et économiques, La direction de **STEULER-KCH Maroc** montre son engagement à la réussite du fonctionnement de son système QA/QC et HSE par l'adoption d'actes et démarches nécessaires :

- Adaptation du système HSE à la taille et à la nature des activités de **STEULER-KCH Maroc**; cette politique, expliquée à l'ensemble du personnel, définit les engagements pris par la Direction pour l'entreprise
- Mise en place des moyens nécessaires pour la réussite du système de management HSE comportant notamment des audits et visites de terrain
- > Définition des objectifs annuels chiffrés, basée sur le principe de l'amélioration continue
- Mise en place des moyens et outils tels que :
 - · analyse des risques,
 - · organisation HSE,
 - motivation et formation du personnel,
 - dotation d'équipements de protection, outillage adapté,
 - · méthodes de travail,
 - gestion des situations dangereuses, etc...
- ➤ Revues de la Direction à fréquence définie (au moins annuelle) du contrôle de la pertinence du système Management HSE, de son efficacité, du suivi de l'exécution des plans d'actions, de l'analyse des résultats et la définition des objectifs
- Assurance de la connaissance et du respect des règles et procédures HSE internes et de celles des sites d'intervention par le personnel de **STEULER-KCH Maroc**.
- L'engagement à s'informer de la réglementation
- L'engagement à appliquer la réglementation et à vérifier son application dans tous sites d'intervention par le personnel de STEULER-KCH Maroc

L'engagement pour la réussite du système Mangement QA/QC & HSE au sein de **STEULER-KCH Maroc** s'est traduit au niveau opérationnel par une charte de Qualité-Hygiène-Sécurité-Environnement, qui fixe les règles et principes généraux commune à l'ensemble de la société.

En annexes:

Charte QHSE (Qualité - Hygiène - Sécurité - Environnement)

Hygiène, Sécurité & Environnement



1.4. L'organisation

La direction de **STEULER-KCH Maroc** a défini les responsabilités et l'autorité des personnes, notamment de l'encadrement, et les communique à tous les niveaux de l'organisation.

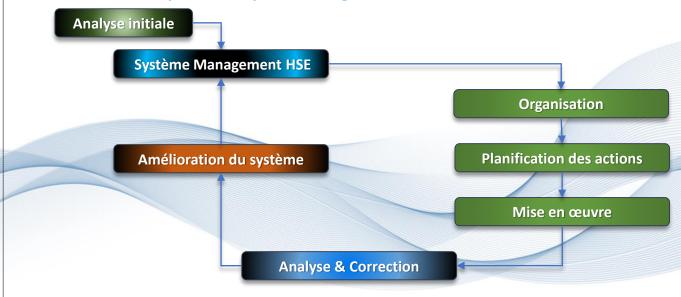
Ces définitions décrivent les responsabilités concernant l'identification et l'information sur les dangers, l'évaluation et la maîtrise des risques.

La direction définit les moyens qu'elle décide d'allouer afin de réaliser sa politique. Les budgets de fonctionnement, les plans d'investissement et de formation prennent clairement en compte les besoins HSE permettant aux responsables de mener à bien leur mission.

Autres responsabilités qui sont clairement et nommément définies :

- ✓ Pilotage du système de management HSE (indicateurs, analyse des résultats, planification, suivi du plan et des actions correctives, gestion de la documentation)
- ✓ Entretien et suivi du matériel et outillage
- √ Suivi des aptitudes médicales
- ✓ Suivi des habilitations
- ✓ Définition et validation des compétences
- ✓ Evaluation des performances et appréciation du personnel
- ✓ Choix et approvisionnement des équipements de protection collective / individuelle
- ✓ Rédaction, diffusion et application des instructions concernant l'utilisation des équipements et du matériel
- √ Rédaction, diffusion et application des instructions générales et particulières HSE
- ✓ Etablissement des analyses de risques,
- ✓ Communication et mise en œuvre des mesures de prévention
- ✓ Validation des documents de sécurité (plan de prévention, plan particulier de sécurité et protection de la santé, autorisation de travail,...)

1.5. Schéma de synthèse du Système Management HSE



Hygiène, Sécurité & Environnement





NOS ENGAGEMENTS & RESPONSABILITÉS

2.1. Nos engagements: HYGIÈNE - SÉCURITÉ - ENVIRONNEMENT

En tant que société dédiée à fournir des services et prestation de protection contre la corrosion et le revêtement antiacide, **STEULER-KCH Maroc** s' engage à donner à ses clients des produits et des services de haute qualité, compte tenu de la sécurité, la santé et la préservation de l'environnement.

La démarche HSE est une stratégie fondamentale adoptée dans notre système de gestion QA/QC et considérée comme un engagement envers nos clients.

Nos engagements avec nos employés :

- ✓ Former et renforcer la culture HSE parmi notre personnel
- ✓ Fournir les équipements de protection nécessaires et normative.
- √ Veiller sur la sécurité et la santé de nos employés dans la zone de travail

Nos engagements avec nos fournisseurs :

- ✓ Nous imposons une politique stricte pour le choix de nos fournisseurs quant à la conformité et la qualités des produits et équipements
- ✓ Nous exigeons à nos fournisseurs l' Engagement et le respect de notre charte qualité et notre charte HSE
- ✓ Nous gérons un contrôle interne comme une mesure secondaire pour contrôler nos achats en cohérence avec notre charte de qualité et notre charte HSE

Nos engagements avec nos clients :

- ✓ Atteindre la satisfaction de nos clients, en leur donnant des produits et des services de haute qualité, compte tenu de la sécurité, la santé et la préservation de l'environnement
- ✓ Protéger l'environnement de tout effet indésirable résultant de nos opérations
- ✓ Minimiser l'impact sur l'environnement causé par l'utilisation des ressources, la production de déchets et autres
- ✓ Poursuivre l'amélioration du système HSE, avec l'efficacité de nos processus et les services fournis pour atteindre l'excellence.

HEALTH AND SAFETY FIRST OF ALL!

Hygiène, Sécurité & Environnement



2.2. Notre Responsabilité: HYGIÈNE - SÉCURITÉ - ENVIRONNEMENT

Responsabilité QA/QC Management

- Offrir des services avec les plus hauts niveaux de qualité, de sécurité, la réalisation et le rendement pour la satisfaction totale de nos clients
- La concrétisation de nos valeurs fondamentales pour protéger la santé, la sûreté, la sécurité et minimiser l'impact sur l'environnement
- Définir un niveau de performance et de recevoir régulièrement des informations
- Assurez que nos opérations sont conformes aux normes et à la législation applicable à notre domaine d'activité
- Mettre à la disposition les ressources et moyens adéquats pour la réussite de la démarche HSE

Responsabilité HSE Manager

- Assurer la supervision du respect des normes et consignes HSE
- Mener des Inspections pour assurer des mesures correctives nécessaires
- Elaborer les démarches de recensement des risque et les plans d'action de prévention
- Veiller à ce que les incidents sont signalés et étudiés, et que des mesures correctives soient prises
- · Identifier les besoins de formation et d'assurer une formation adéquate des travailleurs
- Réaliser des inspections
- Assurer la supervision des ressources, moyens et équipements adéquats

Responsabilité HSE Superviseur

- Communiquer les attentes du plan HSE aux travailleurs
- Promouvoir la sensibilisation sur les consignes HSE
- Formation des travailleurs dans les procédures et pratiques de sécurité
- Assurer le bon entretien de l'équipement, des outils et EPI
- Veiller à la conformité des outils et EPI
- S'assurer que les travailleurs sont conscients des dangers et sont formés pour effectuer leur travail en toute sécurité
- Veiller à ce que les incidents sont signalés et étudiés, et que des mesures correctives soient prises
- Réaliser ou participer à des inspections
- · Procéder à des évaluations de risques, si nécessaire, et d'éliminer ou de réduire les risques associés
- Corriger immédiatement des conditions dangereuses, lorsque cela est possible
- Participer au plan HSE et faire des suggestions d'amélioration



Hygiène, Sécurité & Environnement



Responsabilité des travailleurs

- Se familiariser avec le plan HSE
- Participer à toutes les formations offertes par l'employeur ou le client
- Suivre les normes HSE et se conformer aux règles et législations
- Signaler des conditions dangereuses ou des actes à son superviseur
- · Refuser d'exécuter un travail lorsque des conditions dangereuses existent
- Signaler tous les incidents et les accidents évités de justesse à leur superviseur
- · Utiliser un équipement de protection et de sécurité requis
- · Inspecter les outils, l'équipement et les véhicules avant de les utiliser
- Se familiariser avec le plan d'intervention d'urgence et l'emplacement des premiers secours, de lutte contre l'incendie et de l'équipement de communication

> Responsabilité des Sous-traitants

- Suivre et adapter leurs interventions au présent plan HSE
- Connaître et répondre aux attentes et exigences de sécurité
- Fournir les ressources nécessaires pour permettre aux travailleurs d'accomplir leur travail en toute sécurité

Responsabilité des visiteurs

- Suivre les instructions du superviseur de STEULER-KCH Maroc et celles du client
- · Porter un équipement de protection individuelle à tout moment
- Etre accompagné durant la visite par un superviseur HSE ou tout autre personne qualifié



Hygiène, Sécurité & Environnement



2.3. Formation et sensibilisation du personnel

L'ensemble du personnel qui intervient sur le chantier a suivi au préalable une formation / sensibilisation (ou accueil sécurité) correspondant au poste qu'il occupera sur le chantier sur le plan technique et sur le respect de la sécurité :

- ✓ Risques spécifiques dus à l'atelier /au poste occupé
- ✓ Mesures d'hygiène et de sécurité spécifiques au chantier
- ✓ Plan de circulation, respect des limitations de vitesse et interdiction d'utilisation des téléphones portables au volant..
- ✓ Risque produits dangereux
- √ L'espace confiné
- ✓ Risque électrique
- ✓ Travail en hauteur

2.4. Compétences et Habilitation

Un organigramme nominatif de **STEULER-KCH Maroc** est établi et mis à jour périodiquement. Il précise les fonctions, les effectifs et l'organisation générale de la société.

Pour chaque fonction, des définitions (autorités et responsabilités HSE) sont écrites, diffusées, et connues des intéressés. Il est de la responsabilité de l'employeur de s'assurer que l'intéressé a bien compris la mission qui lui est confiée.

Une liste des qualifications professionnelles spécifiques précise la formation nécessaire et l'expérience requise. Cette liste du personnel habilité à des tâches spécifiques est tenue à jour; ces personnes sont habilitées / autorisées par la société après formation selon un programme spécifié.

STEULER-KCH Maroc établit une liste du personnel habilité à signer les permis de travaux/autorisations de travail en vigueur sur chaque site et organise la vérification de l'application des mesures de prévention.

STEULER-KCH Maroc assure un encadrement de ses équipes compatible avec les exigences du chantier, du Marché, de la convention ou du contrat.

Chaque site d'intervention possède au moins un responsable désigné et présent sur le site.

Le responsable désigné est en charge :

- ✓ De la sécurité, la santé au poste de travail et la protection de l'environnement sur le chantier
- ✓ Des décisions d'organisation
- ✓ Du contact privilégié avec le client
- ✓ De prendre des décisions immédiates vis-à-vis des membres de son équipe
- ✓ De s'assurer de l'obtention de toutes les autorisations nécessaires à l'exécution des travaux
- ✓ De participer à l'identification des risques et à la définition des mesures de prévention
- ✓ D'expliquer ces mesures au personnel intervenant de son équipe
- √ D'affecter uniquement le personnel habilité
- ✓ D'assurer l'encadrement de son personnel durant toute la période d'exécution des travaux
- ✓ De piloter ses sous-traitants

STEULER-KCH Maroc enregistre les noms du personnel qui a reçu l'accueil sécurité et éventuellement la formation spécifique sur chaque site.

9

Hygiène, Sécurité & Environnement



2.5. Prévention des risques pendant l'exécution des travaux

Activité de Sablage

L'action de sablage produit des débris et de la poussière dans l'immédiat voisinage de l'activité, des équipements de prévention et protection adéquate contre ces risques sont fournis.

Outre les besoins en équipement de protection individuelle pour les chausseurs de protection, combinaison, le haut du corps protection et des gants, la protection est accordée par l'utilisation de casques alimentés en air comprimé avec une constante fourniture de respirer un air de qualité.

L'ajout d'un filtre d'air pour maintenir l'alimentation en air dans une plage de température acceptable est fortement recommandé.

Il est également recommandé l'utilisation de « Tear- offs » visière surface extérieure en acétate ou en matériau similaire pour permettre aux opérateurs de maintenir une visibilité totale.

> Activité de mélange et application produits chimiques

Cet activité produit des particules en suspension sous la forme d'un brouillard qui peut provoquer une irritation des yeux, du nez , de la gorge et des poumons et peut éventuellement conduire à la plus sévère problèmes de santé. Ainsi que les exigences en matière d'équipement de protection individuelle adéquate et adapté à ce genre d'activité.

> Espaces confinés

Dans ces espaces, les risques générés par une atmosphère appauvrie en oxygène, toxique ou explosive sont bien réels, et s'ajoutent à d'autres risques graves comme ceux de chute de hauteur ou de noyade. Ces risques sont souvent la cause d'accidents graves ou mortels. Il est nécessaire de prendre des précautions particulières et il faut que le personnel soit formé aux dangers liés à ces activités.

Toute intervention dans un espace confiné se prépare et seule un analyse préalable des risques, menée avec soin par des personnes compétentes, permet de définir les mesures de prévention et de protection à mettre en œuvre pour diminuer les risques d'accidents ou tout au moins limiter les conséquences dommageables.

Quelques exemples d'espaces confinés

- Puits et fosses
- · Conduites, égouts, collecteurs visitables
- · Postes de relèvements, postes de dégrillage
- Postes de chloration, d'ozonation en traitement des eaux
- Galeries longues et étroites
- Citernes, réservoirs, cuves
- Locaux de traitement ou de stockage des boues
- Locaux de stockage de produits chimiques
- Silos
- Vides sanitaires, caves

Hygiène, Sécurité & Environnement



Travail en hauteur

Travailler sur une charpente, un toit, un pylône, une plate-forme, un échafaudage... Qu'il soit temporaire ou régulier, le travail en hauteur peut être une activité à risque. Les chutes avec dénivellation constituent en effet la seconde cause d'accidents du travail mortels après ceux de la circulation.

Pour prévenir les chutes de hauteur, il faut agir à la fois sur la conception des ouvrages ou des équipements, sur les postes de travail et sur les modes opératoires.

La démarche de prévention des risques des chutes de hauteur est conduite :

- √ dès la conception d'un ouvrage ou d'un équipement de travail,
- √ dans l'analyse du poste de travail,
- ✓ dans l'analyse du mode opératoire pour les travaux d'installation et de maintenance.

Cette démarche nécessite souvent d'impliquer des acteurs différents (concepteurs, maîtres d'ouvrage, utilisateurs des équipements...) pour aboutir à une solution satisfaisante.

2.6. Protection du personnel sur chantier

STEULER-KCH Maroc conduit la réalisation de ses travaux et prestations en assurant une protection optimale de ses employés, en entamant des démarches conjointement avec notre client pour :

- √ L'évaluation des situations potentiellement dangereuses
- ✓ La définition du niveau des risques
- ✓ La coordination des réactions d'urgence touchant la sécurité de nos employés

> Equipement de protection individuel

STEULER-KCH Maroc exige le port des équipements de protection individuelle EPI à tous les intervenant, collaborateurs et employés selon l'activité qu'il seront amenés à exercer, afin de réduire les risques et atténuer les dommages corporels :

- ✓ Les chaussure de sécurité protègent les pieds et la chevilles contre les chutes d'objet et les chutes plain-pied
- ✓ Les lunette de protection protègent le visage contre les projections des matières
- ✓ Les gants de protection protègent les mains contre les plaies et les blessures.
- √ Les casques de sécurité protègent la tête contre les chutes d'objet et les chutes plain-pied
- ✓ Les harnais de sécurité protègent contre les chutes de hauteur

Les EPI sont conformes aux normes en vigueur. et toujours adapté à la nature de l'opération envisagée.



Hygiène, Sécurité & Environnement



Equipements de Protection individuel

Equipements de Protection maiviadei			
Equipement EPI	Exemples de circonstances d'utilisation		
Appareil Respiratoire Isolant	 Atmosphère en manque d'oxygène (< 20 %) Présence de gaz toxique (dans le cas où les masques à cartouches filtrantes ne suffiraient pas) 		
Casque (jugulaire non Obligatoire)	 à proximité de travaux de démolition. à proximité de l'utilisation d'une grue ou nacelle (pour les personnes se trouvant au sol). Lorsqu'il y a un risque potentiel de chute d'objet ou de matériaux (présence de travaux en hauteur). Lorsqu'il y a un risque potentiel de choc à la tête avec du matériel ou une structure (manutention ou pose de matériel au-dessus des épaules). 		
Casque jugulaire Obligatoire	 pour tous travaux en hauteur supérieure à 1,70m lors du montage ou démontage de charpentes, de pelletiers, (Personnes se trouvant en hauteur). lors de l'utilisation d'une grue ou nacelle (pour la personne se trouvant au poste de pilotage de la grue, si ce dernier est en hauteur, ou pour la personne se trouvant dans une nacelle). 		
Casque auditif	bruit supérieur à 80 dB(A)		
Tenue adaptée	 Travaux sur acide/base Dans les zones en travaux : tenue de travail adaptée et couvrante (bras et jambes couverts) 		
Gants adaptés	 Manutention de charge. Guidage à la main d'une charge levée par un appareil de levage. Travaux sur installation à très haute ou très basse température. Manipulation de câble. Utilisation d'un treuil. Manipulation d'acide, base, solvant, 		
Gilet orange/jaune avec bande réfléchissante	Travaux sur voie de circulationGuidage d'engins		
Harnais	 Utilisation d'une nacelle, à partir du moment où la personne n'a plus les 2 pieds en contact avec le sol de la nacelle, ou si elle doit se pencher en dehors des garde-corps. Travaux en hauteur sans protection collective conforme possible. (Exemple de protection collective : échafaudage, nacelle). 		
Lunette de protection adaptée	 Manipulation d'acide, base, solvant, Travaux de soudure/découpe, Peinture au pistolet ou bombe aérosol 		
Masque filtrant à cartouche spécifique	Présence de gaz toxique, nocif, irritant,		

Hygiène, Sécurité & Environnement



Equipement de protection Collective

Un équipement de protection est un dispositif, un mécanisme, un appareil ou une installation qui, par sa conception, est capable d'assurer valablement la protection des ouvriers contre un ou plusieurs risques professionnels et d'en limiter ainsi les conséquences.

Cet équipement est intégré ou ajouté aux moyens de production ou aux postes de travail. Il est dit de protection collective s'il assure indistinctement la sécurité des employés salarié affectés au poste et celle des autres personnes présentes à proximité.

STEULER-KCH Maroc adopte des mesures de sécurité, et privilégie les protections collectives.

STEULER-KCH Maroc exige lors de la préparation des travaux les mesures d'éliminer tous risque mis en évidence où mettre en action les mesures préventives appropriées.

Quatre principes régissent les moyens de protection collective :

- > la protection par éloignement (balisage, déviation...),
- > la protection par obstacle (rambarde de sécurité...),
- la protection par atténuation d'une nuisance (insonorisation du local, encoffrement de la pièce usinée, aspiration de poussière, ventilation...),
- ➤ la protection par consignation d'une fonction dangereuse lors d'interventions.

Les protections collectives sont spécifiques au type de risques encourus.

A titre d'exemples, seront privilégiés :

- ✓ pour le risque des chutes de hauteur la mise en place de garde-corps,
- √ pour le risque de chute sur un sol glissant, l'utilisation de revêtements de sol antidérapants,
- ✓ pour le bruit, l'encoffrement des machines avec des matériaux adaptés,
- √ pour le risque d'exposition à des poussières, le captage à la source et la ventilation...

2.7. Protection de l'environnement

STEULER-KCH Maroc porte une attention toute particulière aux impacts environnementaux lors de la préparation et de l'exploitation d'un chantier. conscience des enjeux environnementaux, applique sur chaque chantier des règles visant à réduire :

- ✓ la consommation de matériaux naturels,
- √ la consommation d'énergie,
- ✓ la production de déchets,
- ✓ les nuisances sonores,
- √ les émissions de poussières,
- √ les actions sur l'eau et les sols,
- √ le bouleversement des paysages.
- ✓ La protection de l'environnement est indispensable au bon déroulement d'un chantier.

Hygiène, Sécurité & Environnement





MISE EN ŒUVRE DU SYSTEME MANAGEMENT HSE - STEULER-KCH Maroc

3.1. La structure du Système Management HSE

Le système de management HSE est un dispositif de gestion combinant personnes, politiques, moyens et visant à améliorer les performances de **STEULER-KCH Maroc** en matière de HSE (Hygiène, Sécurité au travail & Protection de l'environnement).

Il permettra de mieux maîtriser l'organisation de la société et de progresser en continu en intégrant le système QA/QC et MHSE à toutes les fonctions.

STEULER-KCH Maroc établit une structure hiérarchique et nominatif, incluant la liste des personnes ayant autorité, compétences et moyens pour la mise en place des procédures du système Management HSE, issues des analyses de risque, la liste des exécutants, et les coordonnées des principaux responsables (Tél/Mail...).

Le personnel permanent et d'appoint est clairement identifié (logos, badges, etc.) sur les sites d'intervention.

Cette structure et dispositions permettent de :

- Connaître les personnes présentes sur le site
- > Connaître les interlocuteurs responsables.
- Vérifier le taux d'encadrement
- > Travailler en prévision et garantir la supervision de l'intervention
- ➤ Réagir en fonction des travaux imprévus éventuels, en continuant d'assurer la sécurité des interventions
- Vérifier l'organisation des interventions planifiées et en garder la trace.

Pour toute intervention, **STEULER-KCH Maroc** convient avec le Client de la mise à disposition pour son personnel des locaux et commodités prévus par la réglementation sur les conditions de travail.

Cette politique est présentée de façon claire, compréhensible à tous les niveaux de l'organisation, largement diffusée et facilement accessible sur les lieux de travail.

3.2. Planification HSE

STEULER-KCH Maroc établit et tient à jour une analyse de ses risques, les impacts de son activité en matière de HSE et les moyens pour les maîtriser pour tous ses domaines d'activité.

L'attribution d'objectifs HSE aux différents acteurs, notamment aux membres de l'encadrement, permet d'impliquer l'ensemble du personnel.

STEULER-KCH Maroc définit ses objectifs pour la mise en place de sa politique HSE, les actions nécessaires pour réaliser ses objectifs constituent son plan d'actions.

Pour chaque action sont définis : son origine, un responsable, le délai de réalisation, les moyens alloués, le suivi, et la mesure de l'efficacité.

Hygiène, Sécurité & Environnement



Les éléments qui permettent d'établir le plan d'actions peuvent être :

- Le nombre d'accidents, leur gravité et leur typologie par type de personnel (contrat de travail, métiers, âge,...)
- > Le nombre d'heures travaillées historiques par type de personnel (contrat de travail, métiers, âge,...)
- Les actions correctives et préventives suite à l'analyse des rapports d'accidents, de presqu'accidents, d'audits, de visites (observations, inspections) et de causeries de sécurité.
- Les plannings (audit système, audit terrain, causerie, ...)
- ➤ La formation et l'information du personnel, les instructions de travail, la communication interne et/ou externe avec l'entreprise CLIENTE et/ou les sous-traitants

Ces données cumulées au niveau de **STEULER-KCH Maroc** constituent le plan annuel HSE qui est diffusé et commenté à l'ensemble du personnel.

L'avancement du plan est régulièrement suivi par l'encadrement et la direction.

3.3. Information & Documentation

STEULER-KCH Maroc organise en temps utile la diffusion des informations à tout le personnel impliqué par l'intervention ; ces informations concernent :

- > La description du travail à réaliser
- > La planification,
- > L'organisation générale
- > La documentation technique
- ➤ L'exposition aux produits dangereux pour la santé ou pour l'environnement et les mesures de prévention associées
- Les risques liés au métier, au travail à exécuter, aux produits, à l'environnement de travail
- Les mesures de prévention prises à partir de l'analyse des risques
- Les mesures de protections collectives et individuelles
- Les consignes HSE de **STEULER-KCH Maroc** auxquelles sont soumis les membres du personnel intervenant
- La conduite à tenir en cas de situation d'urgence

Par ailleurs **STEULER-KCH Maroc** contrôle que ces informations ont été effectivement reçues et comprises par son personnel ; elle organise les retours d'information à tout niveau de sa hiérarchie.

Toute modification (ou changement) intervenant dans l'exécution d'une prestation (organisation, travaux à réaliser, procédés utilisés, nouveaux équipements, nouvelles procédures de travail, nouvelles exigences réglementaires,...) sont évalués, et les mesures de prévention qui en découlent sont mises en place avant l'introduction de ces modifications et après avoir informé les différents partenaires concernés .

15

Hygiène, Sécurité & Environnement



Ces informations sont recensées sur des documents préétablis, connus du personnel et disponibles sur les lieux de travail, par exemple :

- > Ordre de travail,
- Autorisation de travail
- Fiches de données de sécurité
- > Information sur un retour d'expérience
- > Formulaire de la fiche technique d'anomalie/non-conformité / d'écarts / de suggestion
- > Formulaire d'audits (ou visites) et causeries HSE
- Formulaire du compte-rendu d'accident/incident
- Formulaire de la fiche individuelle d'exposition
- Vérification du bon état technique
- Vérification du bon état de fonctionnement
- Traçabilité des contrôles techniques réglementaires et autres vérifications (Rapport de visite et actions de suivi,...)
- Documentation technique (Certificats de conformité, livret d'utilisation du constructeur,... fiches de risque, standards et instructions particulières en matière de sécurité sur l'outillage, les engins, les méthodes propres au métier)
- > Respect de la réglementation
- > Respect des exigences spécifiques de site

3.4. Analyse et Mesures de prévention : Plan HSE

Conformément à la réglementation, STEULER-KCH Maroc établit l'analyse des risques et les mesures de prévention associées.

STEULER-KCH Maroc et ses sous-traitants éventuels participent aux réunions / échanges et/ou visites préalables à l'ouverture des chantiers dans le but de :

- Faire état des risques générés par chaque activité et chaque tâche
- Identifier et analyser les risques inhérents à chaque activité et leurs interférences
- Définir les informations à communiquer aux salariés et aux sous-traitants
- Faire appliquer les dispositions prévues par la réglementation et les mesures de prévention
- Mettre à jour ces analyses en cas d'évolution par rapport aux conditions initiales

Pour chaque risque évalué, les mesures de prévention existantes sont identifiées et leur efficacité est évaluée. Conformément à la réglementation, et aux exigences « clients », notamment pour chaque projet .

Les résultats de ces évaluations des risques sont consignés dans le Document Unique intitulé "PLAN HSE" qui sert de support référentiel pour définir le programme d'actions de prévention.

Ce document a pour objectif d'analyser et de mettre en évidence les risques liés à la sécurité dans chacune des phases des travaux, tant lors du projet qu'à la réception des matériaux. Il présente les mesures de prévention adaptées qu'évitent les incidents et des accidents d'ouvriers pendant l'exécution de leur(s) tâche(s).

Hygiène, Sécurité & Environnement



3.5. Sélection et suivi de la sous-traitance & achats

Le processus d'achat de biens et services par **STEULER-KCH Maroc** suit un processus claire prédéfini par le Management QA/QC qui fait intégrer les aspects Qualité et HSE dans la sélection des fournisseurs.

STEULER-KCH Maroc favorise les sous-traitants et fournisseurs qui partageant les mêmes valeurs qualité et HSE.

STEULER-KCH Maroc s'assure que ses propres exigences HSE, ainsi que les exigences HSE de SES CLIENTS sont prises en compte par ses sous-traitants.

3.6. Notre démarche d'amélioration continue HSE

L'amélioration continue est parmi les engagements de **STEULER-KCH Maroc**, et consiste en un effort continu pour améliorer les produits, les services, les prestations et les processus QA/QC adoptés par la société

L'amélioration continue est suivi et évalué à travers le :

- ✓ Le suivi des indicateurs
- √ Le suivi des événements
- ✓ Le recensement des risque
- ✓ Le suivi des plans de prévention
- ✓ Le suivi des plans d'action
- ✓ Les objectifs

l'amélioration continue est alimentée par les activités et les événements concrets, pour générer des améliorations HSE efficaces .

L'analyse des résultats par le comité de direction de **STEULER-KCH Maroc** permet d'alimenter le processus d'amélioration continue en :

- Identifiant les causes des dérives constatées
- Statuant sur l'efficacité du système de management HSE en place
- > Définissant et planifiant les améliorations nécessaires

Cette analyse est réalisée à partir :

- > De l'historique des indicateurs HSE
- > Des écarts constatés lors des vérifications de l'application de la réglementation
- Des résultats d'audits (externes, internes) et autres contrôles planifiés d'efficacité du système de management HSE
- > Des plans d'actions d'améliorations qui comportent chacun un responsable et une date de prévision d'achèvement

17

- Des retours d'information et/ou d'expérience (accidentologie, visites, ...)
- De l'état d'avancement du plan annuel HSE en cours d'exécution
- > De l'atteinte des objectifs
- > Des modifications contractuelles et ou réglementaires applicables à l'entreprise
- Des modifications envisagées de son activité

Hygiène, Sécurité & Environnement



Au vu de ces données la direction se prononce sur :

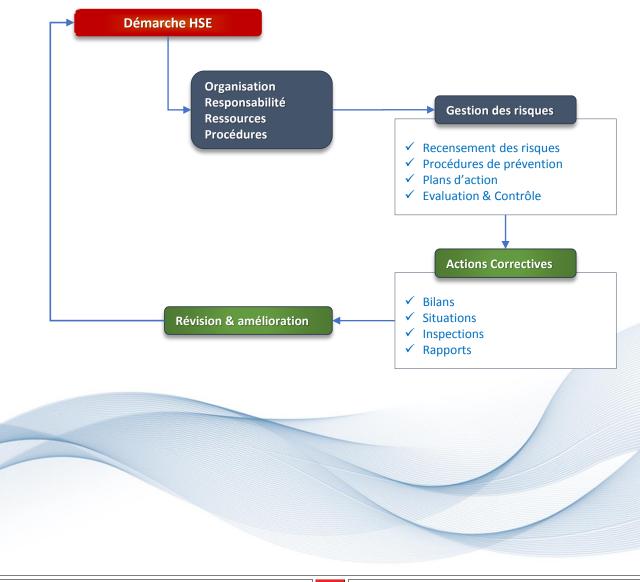
- > Le niveau d'atteinte du plan annuel Sur l'efficacité de son système de management HSE
- > La pertinence de son système de management HSE

Elle décide :

- > Du nouveau plan annuel HSE
- De nouveaux objectifs HSE
- > Du lancement d'actions nouvelles préventives ou correctives
- > De changements d'affectation de ressources, de méthode ou de plan

Ces décisions sont clairement documentées et enregistrées ; elles sont communiquées et expliquées au personnel.

> Schéma du processus d'amélioration continue HSE



Hygiène, Sécurité & Environnement





DEMARCHES DE PREVENTION HSE à STEULER-KCH Maroc

4.1. Identification des risques

STEULER-KCH Maroc identifie, à chaque phase opératoire, les agents chimiques présents susceptibles de créer :

une situation dangereuse liée à l'éventualité d'événements dangereux, tels qu'un incident technique, une erreur, une explosion, ... Ces «scénarios» seront aussi notés avec les différentes conséquences possibles. Ce repérage se fait en s'aidant de notre expérience et des listes type de situation de danger.

On prend en considération les défaillances des dispositifs de protection dans l'inventaire des événements dangereux possibles .

une exposition, en fonctionnement habituel ou exceptionnel. Les caractéristiques de cette exposition sont notées, en précisant la voie de pénétration, la forme physique et la source de l'agent chimique .
Les expositions peuvent se combiner dans une même phase.

L'identification du risque comporte ensuite celle des dangers inhérents à l'agent chimique en cause. Cette information figure sur l'étiquetage réglementaire de nos produits achetés.

Un agent chimique peut présenter deux dangers, comme nocif et inflammable, générant de ce fait deux risques qu'il faudra considérer distinctement.

Pour une tâche ou un procédé complet, ces observations peuvent être très nombreuses, d'où la nécessité d'organiser leur collecte en groupe et leur enregistrement sur un support tel que classeur ou tableau informatique. Cela permettra de suivre l'évolution de la situation, soit après mise en place

En cas de Stockage

Le stockage des agents chimiques présente des risques spécifiques du fait de leur accumulation en un lieu donné, lieu qui n'est pas toujours identifié comme un poste de travail.

Les risques sont essentiellement constitués de situations dangereuses liées à des événements dangereux tels que :

- ✓ Incendie survenant à proximité du stockage.
- ✓ Incendie survenant dans le stockage.
- ✓ Emanations massives ou projections provenant de :
 - débris d'emballages à la suite de chutes, de dégradations ou de mauvaises conditions de stockage
 - transvasements dans le local ou emballages laissés ouverts,
 - incidents de dépotage pour le stockage en vrac,
 - réactions dangereuses consécutives à des fuites simultanées ou successives d'agents chimiques incompatibles, ou même d'erreurs de livraison.

Chacun de ces événements est lui même le résultat de dysfonctionnements dont l'origine tient souvent à l'organisation et la gestion du stockage, à la conception du local et aux procédures d'utilisation des agents chimiques.

Hygiène, Sécurité & Environnement



Exemples de situation /événements dangereux

Contacts soudains provoqués par :

- éclatement de tuyau,
- débranchement de tuyau,
- décompression brutale d'un récipient ou canalisation,
- rupture de paroi de récipient ou appareil contenant un agent chimique,
- renversement de récipient,
- fuite de récipient,
- ouverture intempestive de robinet ou vanne,
- chute dans un récipient,
- projection de liquide par immersion brutale d'une pièce,
- contact avec un équipement souillé par un agent chimique,
- contact avec le sol souillé par un agent chimique.

> Inhalations massives provoquées par :

- décompression d'un récipient,
- fuite de gaz ou vapeurs,
- chauffage brutal d'un liquide volatil,
- renversement d'une quantité importante de solvant,
- réaction entre deux produits générant un gaz,
- décomposition thermique d'un agent chimique,
- panne d'un captage.

Ingestions nocives provoquées par :

- conditionnement trompeur,
- défaut d'hygiène (mains, bouche),
- tabagisme sur lieu de travail,
- repas en atmosphère polluée.

> Asphyxie provoquée par :

- fuite de gaz inerte,
- renversement d'azote liquide,
- pénétration dans un espace appauvri en oxygène.

Incendie provoqué par :

présence de combustibles et de sources d'ignition.

> Explosion provoquée par :

- présence d'une atmosphère explosible et d'une source d'ignition,
- agent explosif soumis à une énergie (choc, chaleur, étincelle,...).

Hygiène, Sécurité & Environnement



Exemples d'expositions

Par inhalation de :

- aérosol émis par pulvérisation,
- aérosol émis par formation de bulles de gaz,
- aérosol émis par un jet liquide,
- gaz de combustion,
- gaz d'échappement d'un moteur thermique,
- gaz produit par une fermentation,
- poussière émise par chargement ou déchargement d'un agent pulvérulent,
- poussière émise par un traitement mécanique de surface (ponçage, meulage, ...)
- poussière émise par mise en mouvement d'une poudre déposée,
- vapeurs émises par application d'un agent chimique solvaté,
- vapeurs émises par chargement ou déchargement de solvants,
- vapeurs émises par chauffage d'un agent chimique,
- vapeurs émises par évaporation d'un agent chimique à l'air libre,
- vapeurs émises par le rejet d'un captage,
- port de vêtements souillés par un agent chimique.

Par contact cutané lors de :

- application d'un agent chimique à l'aide de chiffon,
- application d'un agent chimique à l'aide de brosse ou pinceau,
- manipulation de pièces souillées par un agent chimique,
- manipulation de pièces avec immersion dans un agent chimique,
- dépôt sur la peau de poussières ou de vapeurs condensées,
- contact avec un liquide en cours d'écoulement à l'air libre,
- port de vêtements souillés par un agent chimique.

> Par ingestion provoquée par :

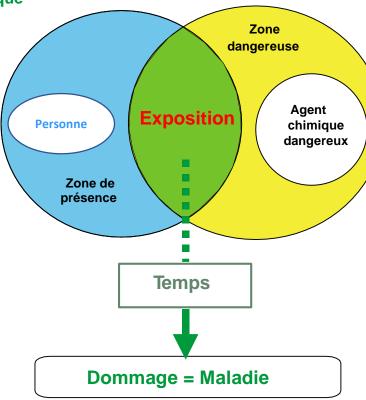
- contamination des mains, de la bouche, ...,
- tabagisme sur le lieu de travail,
- repas pris en environnement pollué,
- pollution des locaux sociaux (vestiaires, réfectoires, ...),
- port de vêtements souillés par un agent chimique.

Hygiène, Sécurité & Environnement

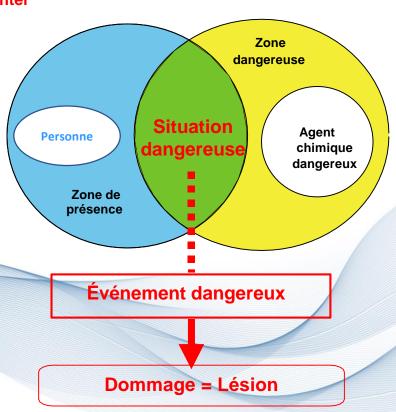


❖ Mécanisme d'apparition des dommages d'origine chimique

Mécanisme chronique



Mécanisme accidentel



Hygiène, Sécurité & Environnement



4.2. Estimation des risques

- Le risque lié à une situation dangereuse s'estime en combinant la gravité du dommage avec sa probabilité de survenue. La gravité dépend d'abord du niveau de danger (parfois appelé «dangerosité») du produit en cause. La gravité dépend aussi de la quantité d'agent chimique et des caractéristiques de l'environnement (espace confiné ou non, pression et température du liquide,...). La probabilité de survenue est estimée à partir de l'expérience, de l'historique et des statistiques disponibles
- Le risque lié à une exposition s'estime en combinant
 - le niveau de danger du produit en cause, sachant qu'en cas d'expositions multiples, il peut y avoir «potentialisation» des effets. Ce classement de niveau permet en outre une approche conforme à la réglementation qui prévoit des mesures spéciales pour certains produits dangereux (plomb, amiante, ...) ou catégories de produits (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction).
 - l'importance de l'exposition, estimée en fonction de ses paramètres : durée, fréquence et concentration de l'agent chimique. Cette dernière peut elle-même être estimée à partir des paramètres du procédé tels que la volatilité du produit ou le degré d'ouverture des récipients utilisés, en tenant compte des protections collectives effectives.

Lorsque apparaît un doute sur cette importance, il est souvent possible de le lever au moyen de prélèvements atmosphériques, surfaciques m² ou biologiques.

4.3. Mesure et surveillance de la performance

Un programme de surveillance est défini pour déterminer l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques en place. Ce programme de surveillance porte essentiellement sur trois aspects :

> Les installations et équipements de travail

Les installations et équipements de travail font l'objet de vérifications périodiques par des organismes agréés ou en interne par le service de maintenance.

Sont notamment concernées, les appareils de levage (ponts roulants, potences, palans), les chariots élévateurs, les installations électriques et les appareils sous pression, etc.

> L'environnement de travail

L'environnement de travail est contrôlé pour s'assurer que les travailleurs ne sont pas exposés à des substances ou situations dangereuses pour leur santé (ex : mesurages des expositions aux fibres céramiques réfractaires, aux solvants des peintures, au bruit).

La santé des salariés

Les salariés bénéficient d'un suivi médical personnalisé en fonction de leurs expositions professionnelles. Le médecin du travail délivre un avis sur l'aptitude du salarié à occuper son poste de travail.

De plus, après un accident du travail ou une longue maladie, les salariés bénéficient d'un examen médical avant de reprendre le travail.

Hygiène, Sécurité & Environnement



4.4. Recherche d'incidents, non conformités, actions correctives et préventives

Les accidents, les soins bénins et les maladies professionnelles font l'objet :

- d'un recensement systématique
- d'une enquête suivant une méthodologie prédéfinie
- de la mise en œuvre d'actions correctives et préventives
- d'un suivi statistique.

Les incidents, les non-conformités et les situations à risques font l'objet d'une procédure de déclaration et de mise en œuvre d'actions correctives.

4.5. Communication et Information

Le Comité HSE

Le comité HSE est composé du directeur général de Steuler-KCH Maroc, du responsable HSE, du QA/QC Manager ainsi que des différents chefs de service de la société.

Il a pour mission de veiller à :

- √ intégrer le Système de Management HSE au sein de la société
- √ l'observation et à l'application des prescriptions législatives et réglementaires prises en matière
- √ d'hygiène, de sécurité et d'environnement
- ✓ contribue à la prévention des risques professionnels.

Concernant les accidents au travail, une organisation interne est définie pour réaliser les premiers soins, alerter les secours, enquêtes, etc....

Réunion HSE

Des réunions sont programmées régulièrement avec le responsable et les animateurs HSE.

Les sujets de ces réunions sont déterminés avant le déroulement de celle-ci.

Elles permettent:

- √ d'améliorer l'organisation du service HSE et le Système de Management HSE.
- ✓ donner la possibilité de répertorier les points forts et les points faibles (les vulnérabilités) de tout ou partie de ce système.
- ✓ le faire progresser en vérifiant que chaque règle de la politique est correctement appliquée de façon à ce qu'il perdure.

Information du Personnel

Suite à ces réunions, chaque chef de service effectue un compte rendu verbal à son personnel concernant leur activité. Les salariés sont donc informés des avancées concernant leur domaine et peuvent alors appliquer les nouvelles mesures qui s'imposent.

Le responsable doit s'assurer que ces mesures sont réalisées correctement afin de pouvoir garantir par la suite l'efficacité de celles-ci.

De plus, un compte rendu général reprenant les points importants est rédigé et mis à disposition sur le panneau d'affichage, afin que l'ensemble du personnel puissent en prendre connaissance et être informés de l'avancement du Système de Management HSE.

24

L'ensemble des comptes rendus est archivé et disponible auprès du responsable HSE

Hygiène, Sécurité & Environnement



4.6. Veille règlementaire HSE

STEULER-KCH Maroc effectue la veille réglementaire, qui lui permet d'être toujours informé des nouvelles réglementations. Grâce à cette veille, la société peut établir sa conformité réglementaire en matière de HSE et être toujours en concordance avec les exigences légales.

Cette veille s'effectue en quatre étapes :

√ Etape 1 : Identifier la réglementation applicable

Cette étape consiste à répertorier les textes réglementaires susceptibles d'être applicable par la société au regard des activités, des produits et des services qu'elle fournit.

√ Etape 2 : Evaluer la conformité

Elle consiste à s'assurer de l'adéquation entre les exigences applicables et l'activité de Steuler-KCH Maroc. Cette phase permet de mettre en évidence les non-conformités réglementaires.

√ Etape 3 : La mise en conformité

Il s'agit, au cours de cette étape, de mettre en conformité les actions qui le nécessitent, ainsi que surveiller les points conformes.

√ Etape 4 : Organiser et mettre en place la veille réglementaire

Cette étape consiste à s'assurer régulièrement de la mise à jour des textes réglementaires afin d'être toujours conforme à la loi.

Hygiène, Sécurité & Environnement





RISQUES GÉNÉRAUX ET PRÉVENTION

5.1. Politique d'enquête sur les incidents

En cas d'incidents, il faut d'abord :

- ✓ Déclarer l'incident à une personne désignée au sein de l'organisation.
- ✓ Administrer le traitement médical et les premiers soins requis aux blessés, et empêcher que des blessures ou des dommages additionnels ne soient subis.

L'équipe chargée d'enquêter sur l'incident suivra les étapes générales suivantes :

- ✓ Prise en charge et évaluation de la situation (sécuriser les lieux, veiller à ce que les enquêteurs puissent s'y trouver pour faire leur travail sans danger).
- ✓ Prise en charge des témoins (leur fournir du soutien, limiter les interactions avec les autres témoins, les interroger).
- ✓ Enquêter sur l'incident, recueillir des données.
- ✓ Analyser les données, déterminer les causes fondamentales.
- ✓ Signaler les constatations et les recommandations.

Par la suite, la société Steuler-KCH Maroc devra :

- ✓ Élaborer un plan en vue d'apporter les corrections nécessaires.
- ✓ Mettre en œuvre le plan.
- ✓ Évaluer l'efficacité des mesures de correction apportées.
- ✓ Effectuer des changements favorisant une amélioration continue de la situation.
- ✓ L'enquête doit débuter aussitôt que possible après l'incident afin de maximiser les chances d'observer les conditions qui existaient au moment de l'incident, d'empêcher le déplacement ou l'élimination des éléments de preuve et d'identifier les témoins. Les composants de la trousse dont les membres de l'équipe chargée de l'enquête auront besoin, (ex. crayons, papier, appareil photo ou enregistreur, ruban à mesurer, etc.) doivent être immédiatement accessibles afin d'éviter toute perte de temps.

Hygiène, Sécurité & Environnement



5.2. Plan de prévention des incendies

- 1. Toutes les politiques de prévention des incendies doivent être en conformité avec les codes d'incendie locaux et provinciaux.
- 2. Fumeurs Aucun employé ne doit fumer en marchant dans lieux de travail.
- 3. Nettoyer tout déversement excès de carburant, de combustible, ou des liquides inflammables.
- 4. Tout l'équipement mobile lourd sera équipé d'un extincteur
- 5. Les opérateurs seront responsables de la vérification des extincteurs et des pompes de pack quotidien, et pour la signature de l'étiquette d'inspection de l'extincteur au moins mensuelle.
- 6. Tout le matériel sera vérifié quotidiennement pour toute accumulation de matières inflammables et nettoyé si nécessaire.
- 7. Chaque employé doit connaître l'emplacement de tous les équipements d'extinction d'incendie dans sa zone de travail.
- 8. Former Les employés sur l'utilisation de l'équipement de prévention des incendies et les procédures d'urgence.
- Les superviseurs doivent fournir aux travailleurs des instructions spécifiques sur les lieux de l'équipement d'incendie et de revoir les procédures de prévention des incendies dans les zone où la menace d'incendie augmente.

5.3. Plan d'intervention d'urgence

- 1. Tous les employés sont tenus d'informer le superviseur de tout accident du travail, incident, anomalie ou d'une maladie, ...
- 2. Lorsque quelqu'un est blessé au travail les mesures suivantes seront prises:
 - a. La première personne sur la scène va appeler à l'aide et vérifier que la zone est sûre
 - b. Les premiers soins seront administrés
 - c. Si nécessaire, une ambulance sera appelée ou le blessé sera conduit à l'hôpital par un employé
 - d. La scène sera sûr pour les enquêteurs si nécessaire
 - e. Le superviseur appelle les membres de la famille, au besoin.
- 3. Dans le cas d'un accident grave ou mortel, le ministère du Travail sera notifiée par le superviseur immédiatement après la scène est fixée.
- 4 Les procédures d'intervention en cas de déversement de produits chimiques :
 - ✓ Tous les employés doivent cesser immédiatement tout carburant / huile / fuite de produits chimiques pour minimiser l'ampleur du déversement, puis le signaler au superviseur.
- 5 Formation et orientation :
 - ✓ Tous les employés seront formés dans ce plan d'intervention d'urgence au moment de l'embauche.
 - ✓ Tous les employés recevront des instructions sur l'utilisation correcte des extincteurs et des systèmes d'extinction des incendies.

Hygiène, Sécurité & Environnement



5.4. Plan de premier secours

- 1. Sécuriser la zone pour éviter tout suraccident
- 2. Repérer les dangers éventuels, les écarter, les signaler (éléments dangereux, chutes d'objets ..)
- 3. Ecarter les personnes autour de la victime, éviter l'attroupement.
- 4. Baliser la zone d'accident (panneau ou autre dispositif ...)
- 5. Préparer l'arrivée des secours (faciliter le passage, accueillir ...)
- 6. Couvrir, abriter la victime si c'est nécessaire.
- 7. Ne pas paniquer la victime.
- 8. Assurer la victime de l'arrivée des secours.
- 9. Surveiller l'état de la victime
- 10. apporter une aide médicale rapide et qualifié.

des trousse de premiers soins 6-15 personnes sont disponibles sur les lieux du travail, dans certains équipements ou de véhicules.

Les trousses de premiers secours sont inspectées pour contenu suffisant au moins trimestriellement par le superviseur HSE

N.B: Un guide Technique de premier secours est joint à ce plan HSE

5.5. Conduites à tenir

> L'INTERDICTION DE FUMER

- 1. Il est interdit de fumer dans tous les lieux de travail fermés et couvert, et dans les locaux affectés à l'ensemble des salariés , (bureaux, salles de réunion, d'accueil et de réception).
- 2. L'interdiction ne s'applique pas aux locaux ou emplacements lesquels mis à la disposition des fumeurs.
- 3. Les salariés ne sont autorisés à se rendre dans ces emplacement et locaux réservés aux fumeurs qu'en temps de pause.
- 4. Tout travailleur qui ne tiendra pas compte des consignes données par son supérieur hiérarchique serait passible de sanctions .

DROGUES ET ALCOOL

- 1. il est strictement interdit d'introduire ou de distribuer dans les locaux de travail, des boissons alcoolisées et stupéfiants.
- 2. La consommation de l'alcool est strictement interdite aux employés pendant les heures de services.
- 3. la prise excessive de l'alcool réduit votre Capacité intellectuelle.
- 4. Il est interdit à toute personne étant sous l'influence de l'alcool, des stupéfiants ou des drogues d'accéder aux installations et aux chantier,
- 5. la vente ou la possession des stupéfiants et drogues est strictement interdite.
- 6. Quiconque refusera de se soumettre à cette interdiction sera passible de mesures disciplinaires applicables, y compris la résiliation du contrat de travail ou l'expulsion de la société.

Hygiène, Sécurité & Environnement





APPROBATION - REVISION - ARCHIVAGE

Rév. N°	Date de la révision	Responsable de la révision	Détails de la révision
Α	Mars 2018	ALAA FADIL	Création Système Management HSE
A.01 REV 1.1	Mai 2018	ALAA FADIL	Révisions Mineures

Mr. : ALAA FADIL HSE Manager STEULER-KCH Maroc